

United Nations**Nations Unies**E/CART/SR.3
25 March 1949**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL****CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

COMITE D'EXPERTS EN CARTOGRAPHIE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TROISIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 22 mars 1949, à 14 heures 30.SOMMAIRE :

Examen des problèmes relatifs à la coordination des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées :

- a) Rapports présentés par les différentes institutions spécialisées au sujet de leurs besoins, de leurs travaux et de leurs programmes (Cartographie/W.2 et W.2/Add.1, Cartographie/W.5) (suite de la discussion);
- b) Communications présentées par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dont l'activité a des rapports avec la cartographie (Cartographie/W.4).

Les corrections à apporter au présent compte rendu en application du règlement intérieur doivent être adressées par écrit, dans les vingt-quatre heures au plus tard, à M. E. Delavenay, Directeur de la Division des comptes rendus officiels, bureau F-852, Lake Success. Elles seront transmises par lettre sur papier à en-tête, qui donnera la cote du compte rendu en question et indiquera les corrections demandées ou, le cas échéant, sera accompagnée d'une pièce les contenant. L'enveloppe de la lettre portera la mention "urgent". Pour faciliter la tâche des services intéressés, il est demandé aux délégations de bien vouloir porter leurs corrections sur un exemplaire ronéotypé du compte rendu. Les corrections devront être rédigées dans l'une des langues de travail (français ou anglais).

Président : M. R.H. RANDALL

Experts consultants :

M. R.L. BROWN
M. C. LEITE de CASTRO
M. W. SCHERMERHORN
M. R. VERLAINE

Expert envoyé par le Gouvernement du Brésil

M. A.H. de MATTOS

Représentants d'institutions spécialisées :

M. S.V. ARNALDO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
M. E.R.L. PEAKE	Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
M. G.E. HILL	Organisation mondiale de la santé (OMS)

Représentants d'organisations intergouvernementales :

M. C.L. NICHOLS	Bureau international d'hydrographie
M. S.W. BOGGS	)Institut panaméricain de géographie et d'histoire
M. A.C. SIMON PIETRI	

Représentants d'organisations non gouvernementales :

M. H.W. HEMPLE	)Union internationale de géodésie et de géophysique
	)Conseil internationale des unions scientifiques
	)Fédération internationale des géomètres
M. O.S. READING	Société internationale de photogrammétrie
M. M.S. WRIGHT	Congrès américain de topographie et de cartographie

Secrétariat :

M. G. DURAN	Département des questions sociales
M. W.J. BRUCE	Département des questions économiques (Bureau de statistique)
M. T.L. TCHANG	Secrétaire du Comité

EXAMEN DES PROBLEMES RELATIFS A LA COORDINATION DES TRAVAUX DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES
a) RAPPORTS PRESENTES PAR LES DIFFERENTES INSTITUTIONS SPECIALISEES AU
SUJET DE LEURS BESOINS, DE LEURS TRAVAUX ET DE LEURS PROGRAMMES
(Cartographie W.2 et W.2/Add.1, Cartographie/W.5) (suite de la discussion).

Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

A la demande du PRESIDENT, M. BRUCE (Secrétariat) fait un exposé des travaux du Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

Le but principal du Bureau de statistique est la compilation et la diffusion, au moyen de publications, de statistiques portant sur des sujets qui présentent un intérêt international et dont les institutions spécialisées ne s'occupent pas déjà, par exemple la population, le revenu national, la production, le logement, la criminalité, etc. Tout en effectuant ce travail, le Bureau s'efforce sans cesse de favoriser l'établissement de statistiques comparables. Le Bureau de statistique doit également fournir aux Conseils, aux Commissions régionales et aux autres organes de l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétariat, les données et les graphiques dont ils peuvent avoir besoin. Il a été constaté que les graphiques rendent les statistiques plus compréhensibles et plus utiles.

Au point de vue administratif, le Bureau de statistique est placé sous la direction de M. Owen, Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques; néanmoins, il a absolument le caractère d'un service central. On conserve à dessein une certaine souplesse dans la répartition du personnel dont l'effectif est de 70 à 80 fonctionnaires afin que le Bureau puisse s'adapter à ses tâches dont la nature et l'ampleur varient plus particulièrement à certaines époques. Une section spéciale a été créée pour assurer le Secrétariat de la Commission de statistique, organe international composé de 12 membres choisis par le Secrétaire général en raison de leur compétence technique et nommés par le Conseil économique et social. Une autre section du Bureau de statistique étudie les moyens permettant d'accroître la comparabilité des statistiques et, d'autres s'occupent plus particulièrement de la publication du Bulletin mensuel de statistiques et de l'Annuaire démographique. Toutefois, le personnel est interchangeable et peut être transféré d'une section à une autre.

En réponse à une question, M. Bruce précise que le Bureau de statistique a été créé en juillet 1946 et qu'il lui a été attribué 45 postes; l'effectif actuel a été atteint il y a deux ans et est resté à peu près constant depuis.

Le personnel des échelons inférieurs comprend quelques stagiaires pour un ou deux ans envoyés par des Etats Membres/en vue d'étudier sous tous leurs aspects les travaux de statistique internationaux. En prévision du recensement qui doit avoir lieu en 1950 dans les pays du continent américain, l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture a organisé, en collaboration avec le Bureau de statistique, un cours de deux à trois mois à Mexico qui a donné une formation spéciale à environ 60 futurs directeurs du recensement. Ce cours a donné de bons résultats et il servira probablement de modèle pour d'autres initiatives du même genre.

Il y a eu deux réunions internationales qui se sont occupées de statistiques. La première, qui était une réunion officieuse, a été convoquée en 1948 à Genève par le Secrétaire général des Nations Unies. Des représentants des services de statistiques de nombreux Gouvernements européens s'y sont rencontrés pour coordonner l'offre et la demande des statistiques dont plusieurs organisations internationales ont besoin au sujet de la reconstruction d'après guerre en Europe. L'autre, qui est connue sous le nom de Congrès mondial de statistiques de 1947, a été convoquée par le Secrétaire général à Washington, afin de pouvoir profiter du fait que sept organisations internationales scientifiques s'intéressant toutes aux statistiques y étaient réunies dans cette ville à la même époque. L'Organisation des Nations Unies a fourni dans chaque cas la documentation de base et a assuré le service des conférences, mais elle n'a pas couvert les dépenses des membres de celles-ci.

Le PRESIDENT remercie M. Bruce pour l'aide qu'il a apportée au Comité.

M. Bruce se retire.

Le PRESIDENT fait remarquer que le terme "cartographie" qui à l'origine signifiait simplement l'établissement de cartes, embrasse maintenant un très vaste domaine qui est exposé dans le document de travail cartographie/W.3. C'est dans le cadre tracé par ce document de travail que le Président propose de continuer les débats.

Service cartographique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.
(Cartographie /W.5)

A la demande du PRESIDENT, M. DURAN (Secrétariat) donne lecture du document de travail Cartographie/W.5 qui passe en revue l'activité et les besoins futurs de l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la cartographie.

En réponse à une question, M. Duran explique que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est chargé de l'enregistrement de tous les traités, ce qui peut exiger la reproduction de cartes de frontières.

Il ajoute que c'est à propos du point C.4 du document de travail Cartographie/W.5, c'est-à-dire de l'assistance technique pour le développement économique qu'il faudra probablement fournir le plus grand nombre de cartes de toute nature.

M. SCHERMERHORN, au sujet de la difficulté que le Secrétariat éprouve à se faire donner des cartes à jour par les Etats Membres, émet l'avis que lorsque l'utilité d'un service cartographique adéquat aura été démontrée, les Etats Membres seront plus disposés à coopérer sans réserve en fournissant des cartes et des renseignements.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'en ce qui concerne la cartographie, il faut avant tout tenir compte des besoins de ceux qui utilisent les cartes. Certaines organisations ont cru, semble-t-il, que le Comité d'experts désirait savoir quels services elles fournissaient en matière de cartographie ; en fait, le Comité est plutôt désireux de déterminer l'ensemble de leurs besoins et de faire des recommandations au sujet de la manière d'y faire face.

Le Président remercie M. Duran des renseignements et de l'aide qu'il a fournis.

Organisation de l'aviation civile internationale.

M. PEAKE (Organisation de l'aviation civile internationale) rappelle brièvement l'organisation et la structure générales de l'OACI, qui sont indiquées dans leurs grandes lignes dans le mémorandum relatif à la position de l'OACI dans le domaine de la cartographie internationale (W.2). L'organe principal de l'OACI est le Conseil ; il se compose des représentants des vingt-trois Etats contractants, élus pour trois ans. Du Conseil dépendent les principaux comités, tels que le Comité du transport aérien et le Comité de la navigation aérienne, auxquels viennent s'ajouter un certain nombre de sous-comités techniques dont les services sont assurés par le Secrétariat. Des organisations régionales de l'OACI ont été établies en cinq régions du monde.

Les travaux de l'OACI dans le domaine cartographique sont effectués par la Division des cartes aéronautiques du Comité de la navigation aérienne. L'une des tâches les plus importantes de l'OACI consiste à élaborer les standards et pratiques recommandés pour l'établissement des cartes aéronautiques, qui sont publiés comme annexes à la Convention de l'aviation civile internationale. La Section MAP du Secrétariat publie des cartes et des manuels pour l'OACI, élabore les méthodes de navigation aérienne et tient à jour une bibliothèque cartographique. Les

cartes publiées par cette Section utilisent les signes conventionnels approuvés qui ont été déterminés par la Division des cartes aéronautiques de l'OACI. Dix personnes assurent au siège de Montréal le travail incombant à la Section MAP.

L'OACI a besoin d'avoir à sa disposition les renseignements géographiques essentiels, et elle espère que les conclusions auxquelles parviendra le Comité favoriseront l'élaboration de meilleures cartes de base. M. Peake se propose d'indiquer au Comité les régions sur lesquelles l'OACI estime que les données sont insuffisantes. De plus, l'OACI estime qu'il y aurait lieu de coordonner et de compléter les renseignements que l'on possède en ce qui concerne les noms de lieux.

Le PRÉSIDENT reconnaît que la question des noms de lieux est du ressort du Comité. Bien que la Commission de statistique ait fait un excellent travail de nomenclature, le Comité doit lui apporter son concours en apportant une solution aux problèmes qui se posent au sujet de l'orthographe ainsi que des règles de translittération.

En ce qui concerne la coordination du canevas géodésique des Etats voisins dont il est fait mention dans le rapport de l'OACI (W.2), M. Peake explique qu'une telle coordination est nécessaire pour la navigation aérienne en raison du fait qu'il y a des balises à l'intérieur du grand cercle. Si ce canevas géodésique n'est pas exprimé par des coordonnées de navigation identiques, il sera difficile de faire le point. Le traitement de la question devrait être essentiellement international.

En réponse à une observation présentée par M. BROWN (Expert consultant), M. Peake dit que, pour la navigation aérienne, le point astronomique n'est pas suffisant.

M. SCHERMERHORN (Expert consultant) parle des efforts faits récemment en vue de procéder à de nouveaux calculs de triangulation de l'Europe occidentale. Les résultats n'ont pas été extrêmement satisfaisants. La tâche est immense, et M. Schermerhorn estime qu'il est nettement du ressort d'un organe international tel que l'Organisation des Nations Unies de favoriser la coordination précise du canevas géodésique des pays, et d'encourager l'utilisation de systèmes de coordonnées identiques.

M. VERLAINE (Expert consultant) dit que la Belgique a étudié attentivement la question de la triangulation et qu'un accord est intervenu sur certains points entre l'Italie, la France, l'Espagne et la Belgique. Cependant, le problème n'a pas été entièrement résolu.

En réponse à une question de M. HEMPLE (Conseil international des unions scientifiques, Union internationale de géodésie et géophysique, Fédération internationale des géomètres), M. PEAKE (Organisation de l'aviation civile internationale) déclare que tout Etat contractant accepte et emploie les standards OACI. Les Etats membres adressent des graphiques sur le degré d'exactitude de la carte aéronautique du monde de l'OACI.

Le PRESIDENT remercie le représentant de l'OACI de son instructif exposé sur la structure et le rôle de l'OACI.

UNESCO

M. ARNALDO (UNESCO) déclare que l'UNESCO ne publie pas pour l'instant une quantité importante de cartes; elle compte donc utiliser largement, dans ce domaine, les services de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations internationales. En gros, les besoins de l'UNESCO se limitent à des cartes spécialement établies pour un but défini, du genre prévu à la catégorie III, dans les méthodes cartographiques modernes (W.3).

L'UNESCO suggère de créer un comité spécial permanent de coordination pour coordonner les activités de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées dans le domaine cartographique.

Bien que la science et la recherche scientifique soient du ressort de l'UNESCO, cette organisation n'a pas encore établi de programmes précis dans ces domaines, son nouveau directeur général étant en train de procéder à une réorganisation. Il n'est pas prévu de services cartographiques mais l'UNESCO a l'intention de poursuivre certains travaux cartographiques pour l'exécution de programmes déjà en œuvre. A l'avenir, l'UNESCO établira son programme d'après les conclusions du Comité. M. Arnaldo tient cependant à assurer le Comité que l'UNESCO a contribué activement à la formation d'experts scientifiques et a donné à cet effet, son appui à un programme de subventions aux étudiants.

Le PRESIDENT remercie le représentant de l'UNESCO de son utile exposé des besoins et des travaux de l'UNESCO dans le domaine de la cartographie.

POINT 3 c) - COMMUNICATIONS PRESENTÉES PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES DONT L'ACTIVITÉ A DES RAPPORTS AVEC LA CARTOGRAPHIE (Cartographie/4).

M. NICHOLS (Bureau hydrographique international) se réfère au

compte rendu des travaux du Bureau hydrographique international qui a été distribué aux membres du Comité. Il rappelle que le BHI est depuis 1921 l'organe de liaison des bureaux hydrographiques du monde et qu'il travaille avec diverses organisations internationales à la solution de problèmes communs.

Le Bureau a parfaitement réussi dans ses travaux, comme le montre le fait que tous ses membres ont pris part à la cinquième Conférence qui s'est tenue à Monaco en 1947. Les nations du monde les plus importantes du point de vue maritime sont membres de cette organisation. Plusieurs pays envisagent actuellement de devenir membres du Bureau ou d'en redevenir membres lorsqu'ils auront cessé d'en faire partie pendant la guerre. Le BHI est un organe de coordination actif, qui se développe; il a le plein appui des hydrographes des Etats membres comme celui de nombreux hydrographes appartenant à des Etats qui ne font pas partie du Bureau.

A la cinquième Conférence hydrographique internationale, on a examiné à fond la question de savoir s'il serait possible de relier le BHI à l'Organisation des Nations Unies. Le désir d'établir les relations les plus cordiales avec l'Organisation des Nations Unies a été exprimé avec force à maintes reprises, mais les délégués ont été d'avis que le BHI devait demeurer indépendant, et la Conférence a adopté une résolution dans ce sens.

Le PRESIDENT remercie au nom du Comité le représentant du Bureau hydrographique international de son exposé si clair de l'organisation et des travaux du BHI. Il remercie ensuite le Secrétaire des installations et des services qu'il a mis à la disposition du Comité.

La séance est levée à 17 heures 10